

Utilisation d'un lève-personne

Lorsqu'un résident doit utiliser le lève-personne pour ses mobilisations, le lit doit obligatoirement être positionné au centre de la chambre sous le rail du lève-personne. Le lit ne peut être collé le long des murs de la pièce.



Risque de chute et encombrement

Nous vous demandons d'aménager la chambre avec le minimum de mobilier. Une chambre libre et non encombrée contribue de façon importante à diminuer les risques de chutes et de blessures. En cas d'urgence, la direction des services à la clientèle se réserve le droit d'enlever des meubles sans consulter les proches, afin de réaménager la chambre pour dispenser les soins de façon adéquate et sécuritaire. Vous en serez ensuite informés.



Mobilier ou matériel interdit

- Appareils électriques, autres que ceux déjà mentionnés ;
- Tapis et carpepe ;
- Meuble ou quelconques installations additionnels dans la salle de bain ;
- Lampe sur pied, crochet au plafond ;
- Boîtes sous le lit ou le secrétaire ;
- Javellisant liquide (eau de javel) ;
- Ventilateur de table et sur pied ;
- Plantes naturelles (exception au 10e étage) ;
- Fleurs séchées ;
- Bibelots, objets en verre ou céramique ;
- Objets tranchants ou coupants ;
- Poudre ou talc ;
- Fauteuil roulant motorisé ;
- Produits en aérosols.

Pour nous rejoindre

Téléphone : 514-381-1841



 Résidence
Berthiaume
Du Tremblay

L'aménagement sécuritaire de votre chambre

Février 2026



Votre chambre



Principes d'aménagement sécuritaire d'une chambre

Nous avons à cœur votre sécurité. Afin d'éviter tout risque d'accident, de faciliter vos déplacements et ceux des intervenants lorsqu'ils vous offrent des soins et de faciliter l'entretien de votre chambre, nous vous demandons de respecter les principes suivants lors de l'aménagement de votre chambre.

Mobilier pouvant être ajouté :

- **Table d'appoint** (éviter le verre) ;
- **Fauteuil personnel** (largeur max. de 28 pouces) ;
- **Radio** ;
- **Lampe de table** (interdit au 3e étage) ;
- **Téléviseur à écran plat et antenne communautaire.** Seuls les téléviseurs à écran plat avec support mural (32 pouces maximum) sont autorisés. L'installation murale du téléviseur doit être effectuée par le personnel des services techniques. Si vous cohabitez en chambre double, le port du casque d'écoute est obligatoire. Il est également important d'être attentif au choix du téléviseur pour la personne malentendante. La Résidence est munie d'une antenne communautaire. Vous avez accès gratuitement aux canaux réguliers ;
- **Réfrigérateur.** Les petits réfrigérateurs portatifs sont permis dans les chambres mais vous devez cependant en assurer l'entretien (interdit au 4e étage) ;
- **Climatiseur.** Les climatiseurs portatifs autoévaporant sur roulettes peuvent être permis dans les chambres après autorisation du chef d'unité. Pour plus d'informations, vous référer au chef d'unité.

Mobilier pouvant être ajouté (suite)

- **Objets personnel de décoration.** Privilégiez les décorations en plastique ou incassables. Les cadres avec peinture ou photo doivent être faits de plexiglass et non de verre. Privilégiez les décorations murales telles que les cadres. Évitez les menus objets pouvant être portés à la bouche.
- **Installations murales.** Les cadres et toutes les installations murales doivent être fixées au mur à un endroit sécuritaire par le personnel des services techniques. Vous devez en parler à la cheffe d'unité pour qu'elle leur communique vos besoins ;
- **Téléphone : Installation / réparation.** Pour obtenir une ligne téléphonique, vous devez appeler la compagnie Bell dès que vous connaissez le numéro de votre chambre. Vous devez assumer les coûts de l'activation de la ligne de service ainsi que les coûts lors d'un transfert de chambre, s'il y a lieu. Pour les résidents demeurant en chambre double, il est important de mentionner au service de Bell si vous occupez le lit A ou B dans la chambre, afin que le branchement téléphonique soit adéquat. Nous vous que le résident doit pouvoir effectuer ses appels de façon autonome.



L'établissement offre majoritairement des chambres privées réparties sur tous les étages. Quelques chambres doubles sont également disponibles, localisées au 3e étage seulement.

L'aménagement de votre chambre constitue un élément important lors de votre hébergement. Nous vous recommandons fortement la lecture des points mentionnés ci-dessous afin de vous aménager un environnement agréable et sécuritaire.

Mobilier fourni par la Résidence :

- Armoires et tiroirs de rangement ;
- Garde-robe (serrure disponible) ;
- Lit ajustable électrique ;
- Table de chevet ;
- Fauteuil ;
- Pharmacie (serrure disponible) ;
- Coffret de sécurité disponible au besoin ;
- Couvre-lit et cantonnière assortis (entretien compris) ;
- Lève-personne sur rail.

N.B. : Nous fournissons des lits électriques à profil bas ou bariatriques aux résidents dont l'état de santé le requiert. **Les lits électriques personnels ne sont pas autorisés.**